

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 034-213402555-20260408-20260408\_14-BF



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026



## SOMMAIRE

<b>DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE ECONOMIQUE .....</b>	<b>4</b>
International et zone Euro .....	4
National.....	5
Loi de finances 2026 : Décryptage des mesures concernant les collectivités territoriales..	6
<b>SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE : ANALYSE RETROSPECTIVE A FIN 2025.....</b>	<b>9</b>
Les résultats 2025.....	9
Le fonctionnement.....	9
L'investissement .....	10
<b>EPARGNE, FONDS DE ROULEMENT ET DETTE .....</b>	<b>11</b>
Le fonds de roulement.....	11
L'épargne .....	11
Encours de dette et emprunts nouveaux.....	12
<b>LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET 2026 .....</b>	<b>14</b>
<b>Les orientations en matière de fonctionnement.....</b>	<b>14</b>
Les recettes : .....	14
<i>Les recettes fiscales et dotations de l'état .....</i>	<i>14</i>
<i>Les recettes des services et du domaine .....</i>	<i>15</i>
<i>Les autres produits de gestion courante .....</i>	<i>15</i>
Les dépenses .....	16
<i>Les charges à caractère général.....</i>	<i>16</i>
<i>Prélèvement SRU.....</i>	<i>16</i>
<i>Les ressources humaines .....</i>	<i>16</i>
<i>Les subventions .....</i>	<i>18</i>
<b>Les orientations en matière d'investissement.....</b>	<b>18</b>
<i>Les dépenses d'équipement.....</i>	<i>18</i>
<i>Les recettes d'investissement.....</i>	<i>19</i>

## DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines (le délai est passé de deux mois à dix semaines depuis le déploiement du référentiel M57) précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), la loi exigeant que ce rapport expose à minima trois grands thèmes d'orientation :

**Les orientations budgétaires** : Le ROB doit présenter les évolutions prévues en dépenses et recettes, à la fois en section de fonctionnement et d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit préciser les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions.

**Les engagements pluriannuels** : Le rapport doit exposer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant les prévisions de dépenses et de recettes et le cas échéant les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

**La structure et la gestion de la dette** : Le rapport indique le montant total de la dette contractée par la collectivité, la structure de l'encours ainsi que son profil d'extinction et le montant des emprunts visés à la fin de l'exercice budgétaire. Il précise également la capacité de désendettement et d'autofinancement de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de **la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB constitue ainsi une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants. Le ROB des EPCI devant être transmis aux communes membres, et celui des communes de plus de 3 500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication, le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication étant fixés par décret.

## CONTEXTE ECONOMIQUE

### International et zone Euro

(Source OCDE)

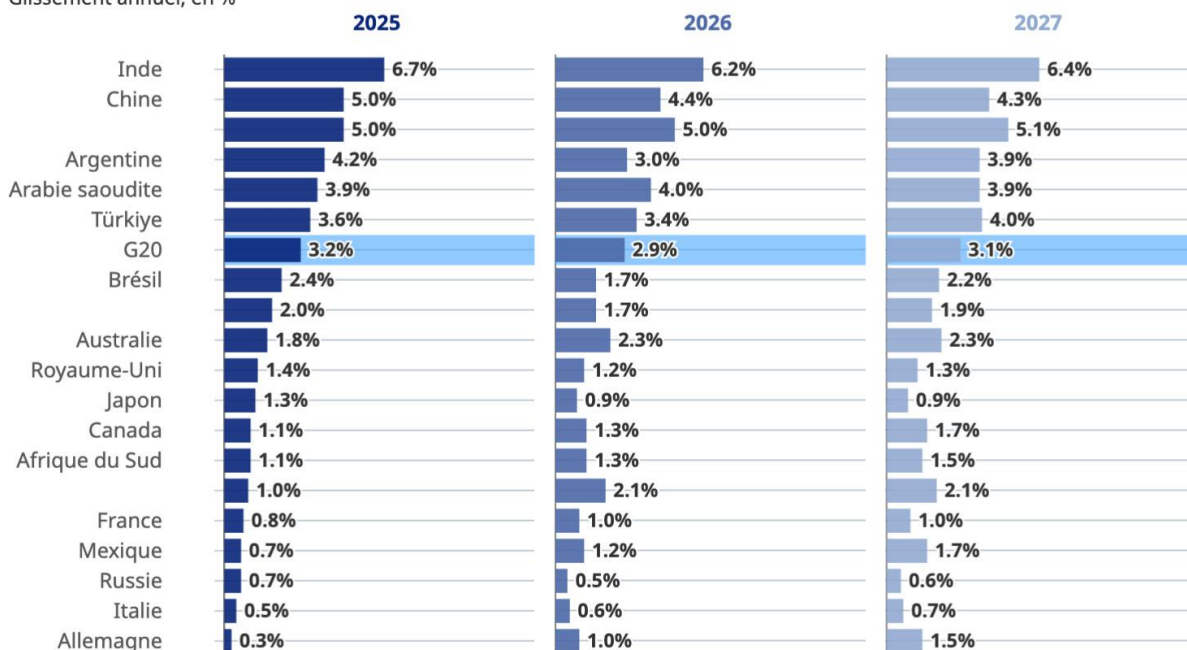
La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer.

La croissance du PIB mondial devrait ralentir, passant de 3.2% en 2025 à 2.9% en 2026, avant de se redresser légèrement à 3.1% en 2027. L'activité à court terme devrait se tasser à mesure que la hausse des taux de droits de douane effectifs se répercutera progressivement sur l'économie, pesant sur l'investissement et sur les échanges, sur fond de persistance des incertitudes géopolitiques et liées à l'action publique.

En France, selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0.8% en 2025, avant de remonter à 1% en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation et d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

### Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027

Glissement annuel, en %

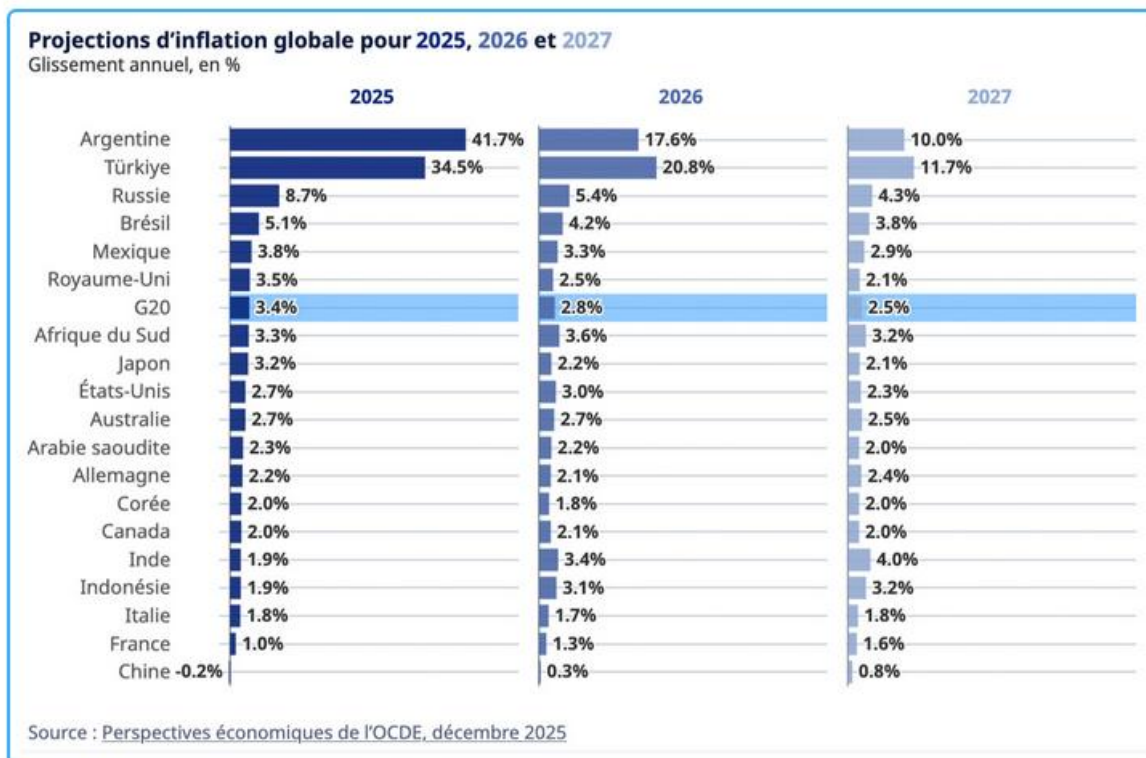


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

### **L'inflation devrait continuer de converger vers les objectifs des banques centrales.**

L'inflation globale demeure persistante dans certaines régions, mais devrait se replier vers l'objectif d'ici à 2027 dans la quasi-totalité des grandes économies. L'inflation annuelle mesurée par les prix à la consommation dans les pays du G20 devrait s'atténuer, passant de 3.4% cette année à 2.8% en 2026 et 2.5% en 2027.

Les projections d'inflation en France seraient de 1% en 2025, 1.3% en 2026 et 1.6% en 2027.



### Des réformes structurelles attendues pour renforcer les perspectives de croissance.

La croissance de la productivité et le dynamisme économique ont ralenti au cours des deux dernières décennies. Depuis la fin des années 1990, la croissance de la production par habitant a diminué d'environ un point de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que le ralentissement continu de la productivité multifactorielle fait craindre un essoufflement des moteurs de l'innovation et de la dynamique des entreprises.

La poursuite de réformes structurelles ou de réglementations sembleraient de nature à soutenir la croissance et notamment renforcer la dynamique des entreprises et la croissance de la productivité.

### National

(Source ministère de l'Économie et des finances – Direction générale du Trésor)

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée, la croissance de l'économie française atteindrait +1.0% en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure dans un scénario de dissipation des incertitudes.

### Les prévisions annoncées de croissance en 2026 sont de +1% avec une inflation projetée à +1.3%.

En 2025, la croissance s'établit à 0.7%, la consommation des ménages et l'investissement privé pâtissant d'un climat d'incertitude élevée qui a pu alimenter des comportements attentistes des agents économiques. En 2026, la croissance s'élèverait à 1.0%. Elle serait essentiellement tirée par la demande intérieure privée, dans un scénario de dissipation des incertitudes domestiques. La consommation progresserait et l'investissement privé augmenterait, profitant aussi de la détente des conditions de financement.

L'inflation diminuerait en 2025, à +1.1 % en moyenne annuelle. Elle augmenterait et s'élèverait à +1.3 % en 2026. L'inflation serait plus élevée sous l'effet notamment de la stabilisation des prix de l'énergie (après la forte baisse des prix de l'électricité un an plus tôt).

En 2026, le solde public s'établirait à -4.7% du PIB, après un déficit de -5.4% en 2025, et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et de nos partenaires européens.

**Tableau 1 : Solde public par sous-secteur**

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
<b>Solde public</b>	<b>-5,8</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,7</b>

**Tableau 2 : Chiffres-clés**

En % du PIB, sauf mention contraire	2024	2025	2026
<b>Dettes publiques totales</b>	<b>113,2</b>	<b>115,9</b>	<b>117,9</b>
Dettes publiques hors soutien à la zone euro	111,1	113,9	115,9
<b>Dépense publique hors crédits d'impôts</b>	<b>56,6</b>	<b>56,8</b>	<b>56,4</b>
Progression en valeur (%)	4,0	2,7	1,7
Progression en volume (%)	2,1	1,7	0,3
<b>Prélèvements obligatoires</b>	<b>42,8</b>	<b>43,6</b>	<b>43,9</b>

La dette publique et les dépenses publiques poursuivent leur progression.

La dette publique sera de 115.9% en 2025, avec une prévision à 117.9% en 2026 et les dépenses publiques sont de 56.8% en 2025 avec une prévision à 56.4% en 2026.

## **Loi de finances 2026 : Décryptage des mesures concernant les collectivités territoriales**

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), a été adopté en dernière lecture le 2 février 2026, et se retrouve devant le Conseil constitutionnel avant sa promulgation officielle. Le Premier ministre a utilisé l'article 49.3, le 2 février, lors de l'examen du texte en lecture définitive au Parlement, accélérant alors la perspective du vote. **La loi de finances pour 2026 a finalement été promulguée le 20 février 2026.**

Pour rappel, la loi de finance antérieurement présentée a été censurée à plusieurs reprises, et une Loi Spéciale de finances permettait de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la LF 2026, comme en 2025, garantissant notamment le versement de la DGF et le prélèvement des recettes au profit des collectivités territoriales.

**L'objectif prioritaire visé par le PLF 2026 sera d'abaisser à 4.7% du PIB (produit intérieur brut) le déficit public, contre 5.4% en 2025, soit un objectif de déficit public à 131.9 milliards d'euros, avec un montant de dette publique qui s'élèverait à 117.9% du PIB. Concernant les collectivités territoriales, un effort budgétaire de 2Md€ est demandé aux collectivités au lieu des 4.7Md€ antérieurement envisagés par le projet de loi initial.**

### **Les principales mesures pour les collectivités :**

- 1. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** servant de base de calcul pour la taxe foncière sera **de +0.8% en 2026**. Cette augmentation des bases fiscales concerne plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...).



6. **Le FCTVA est maintenu**, seules les dépenses effectuées dans le cadre d'opérations réalisées en régie ne seront pas éligibles.
7. **La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée**, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.
8. **Poursuite de la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL** (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) pour la deuxième année consécutive de **+3 points**. Cette mesure vise à renforcer le financement des retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le taux atteindra 43.65% au 1er janvier 2028.
9. **La formation des agents ponctionnée**. Le CNFPT se verra ponctionné par l'Etat d'un montant de 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer au déficit public. Cumulé au budget de formation des pompiers, le montant s'élèverait à 40 millions d'euros. En effet, les collectivités cotisent à hauteur de 0.9% du montant de leur masse salariale pour financer la formation des agents territoriaux. Cette enveloppe sera désormais plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'Etat.
10. **Une prime régaliennne de 500 euros pour les Maires**. Afin de compenser le temps passé par les maires en tant qu'agent de l'Etat, une prime annuelle d'un montant de 500 euros sera versée sous la forme d'une dotation que la commune restituera au maire.

# SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

## ANALYSE RETROSPECTIVE A FIN 2025

Le CFU de l'exercice 2025 sera présenté au même conseil que le débat d'orientation budgétaire. Les résultats 2025 sont donc connus mais doivent encore être définitivement arrêtés. Pour rappel, La commune dispose d'un seul budget principal. Le CCAS dispose d'un budget autonome.

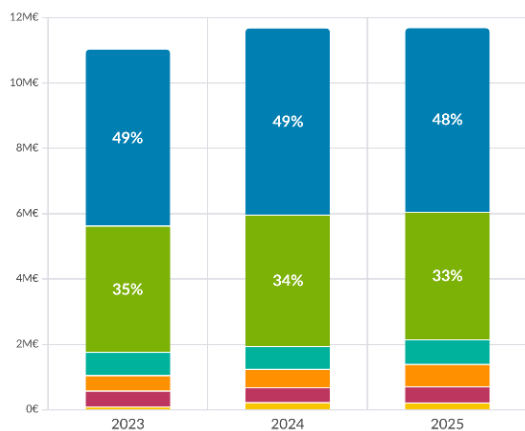
### Les résultats 2025

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	12 748 382 €	11 710 545 €
	Invest	2 157 568 €	3 054 106 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	3 067 963 €	0 €
	Invest	357 953 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		18 331 867 €	14 764 651 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>3 567 216 €</b>	
RàR reportés en 2026	Invest	325 646 €	393 530 €
Totaux cumulés		18 657 514 €	15 158 182 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>3 499 332 €</b>	

### Le fonctionnement

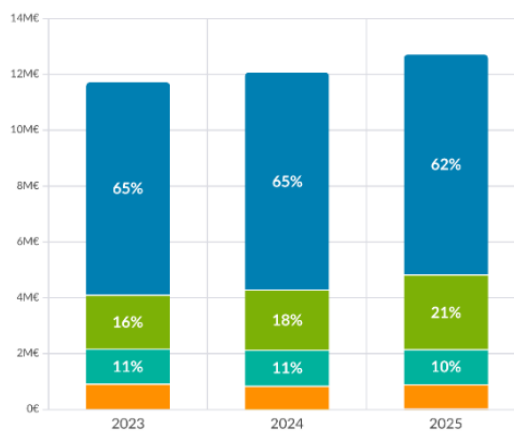
La politique de la ville consistant à **ne pas répercuter l'augmentation des prix** sur le fonctionnement des services publics proposés aux Saint-Gillois augmente le « laisser à charge » pour la collectivité. **A périmètre constant les services publics** proposés par la ville de Saint-Gély-du-Fesc ont donc chaque année **un coût de fonctionnement de plus en plus important**.

#### DEPENSES



Charges de personnel en 2025 :	5 645 078 €
Charges générales en 2025 :	3 903 753 €
Charges gestion courante en 2025 :	754 225 €
Dépenses d'ordre en 2025 :	688 080 €
Autres dépenses réelles en 2025 :	495 467 €
Intérêts d'emprunts en 2025 :	223 942 €

#### RECETTES



Impôts et taxes en 2025 :	7 912 829 €
Dotations et participations en 2025 :	2 676 408 €
Produits des services en 2025 :	1 251 877 €
Autres recettes réelles en 2025 :	854 312 €
Produits des cessions en 2025 :	46 500 €
Recettes d'ordre en 2025 :	6 456 €

La répartition de l'exécution des dépenses et des recettes reste néanmoins relativement stable au sein des différents postes.

La dynamique d'évolution des recettes réelles de fonctionnement s'est poursuivie en 2025.

Les recettes fiscales ont progressé du fait de la revalorisation des bases.

Les recettes provenant des services (redevances, recettes tarifaire ou domaniales) bien que constituant une part plus modérée des ressources de la commune, ont été plus dynamiques que prévues.

*A noter, le mécanisme de rattachement des produits a été revu pour 2025. La progression des recettes sera donc moindre en 2026.*

A l'inverse les dépenses réelles ont connu une légère baisse en 2025.

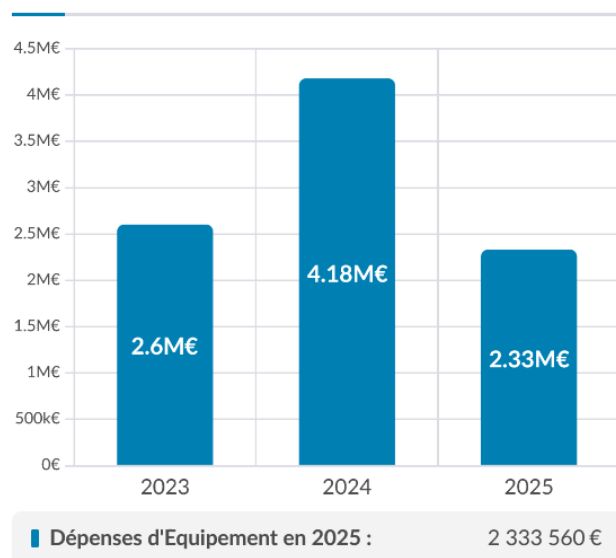
Sur le chapitre 011 : notamment grâce aux économies dégagées sur les fluides (baisse du coût de l'énergie) et à un travail de renégociation de certains contrats en cours.

Sur le chapitre 012 : notamment grâce à une bonne gestion des remplacements et départs à la retraites.

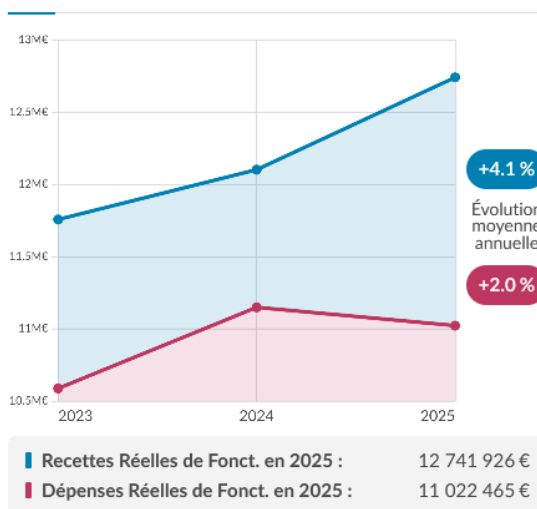
Le résultat de fonctionnement, utilisé au moment de l'affectation des résultats pour contribuer au financement des dépenses d'investissement, subit cette différence de rythmes :

	2023	2024	2025
Résultat de fonctionnement	2 794 388.39 €	3 197 999.78 €	4 105 800.29 €

## L'investissement



## Comparaison RRF / DRF



■ Recettes Réelles de Fonct. en 2025 :	12 741 926 €
■ Dépenses Réelles de Fonct. en 2025 :	11 022 465 €

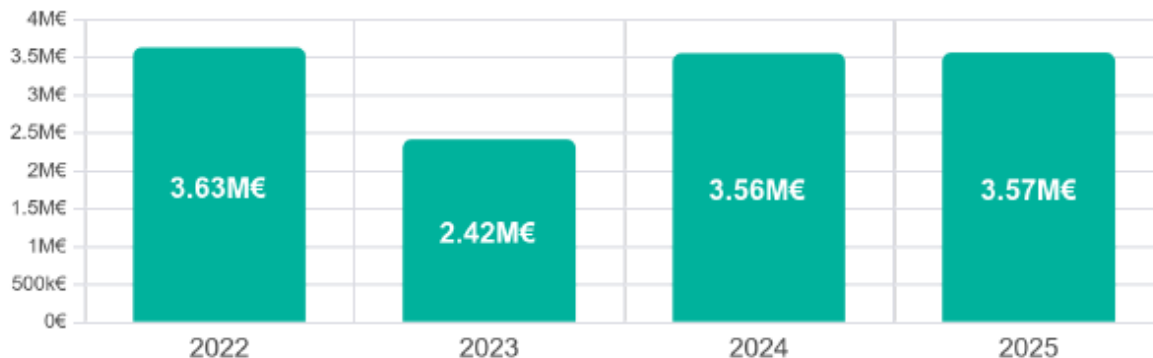
Les dépenses d'équipement (Travaux, acquisitions, études, ...) réalisées par la collectivité en 2025 se sont stabilisés à 2,33 M€ après une année 2024 marquée par de forts investissements (4.18 M€).

En 2025, l'autofinancement a été retenu comme principale source de recettes.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

# EPARGNE, FONDS DE ROULEMENT ET DETTE

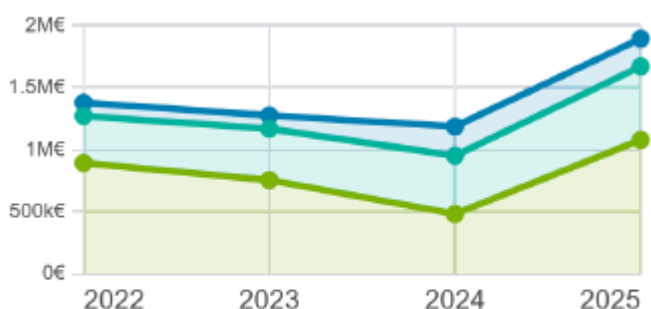
## Le fonds de roulement



Fonds de Roulement en 2025 : 3 567 216 €

	2022	2023	2024	2025
Résultat de Fct de l'exercice	851 320 €	700 945 €	403 612 €	1 037 837 €
Résultat d'Inv de l'exercice	1 077 722 €	-1 451 644 €	742 098 €	-896 538 €
Report de fonctionnement antérieur	1 700 000 €	2 093 444 €	2 794 388 €	3 067 963 €
Report d'investissement antérieur	4 462 €	1 082 183 €	-384 144 €	357 953 €
Restes à réaliser en dépense d'Inv	1 540 059 €	389 261 €	675 285 €	393 530 €
Restes à réaliser en recette d'Inv	0 €	4 090 000 €	462 374 €	325 646 €
<b>Fonds de Roulement</b>	<b>3 633 503 €</b>	<b>2 424 929 €</b>	<b>3 555 953 €</b>	<b>3 567 216 €</b>
<b>Nombre de jours de Dep totale</b>	<b>105j</b>	<b>65j</b>	<b>82j</b>	<b>93j</b>

## L'épargne



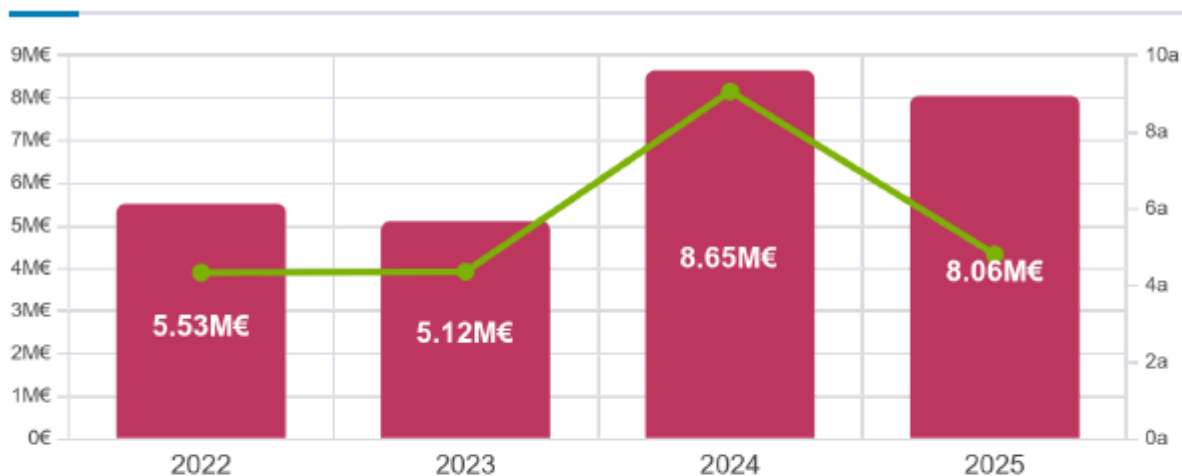
Épargne de Gestion en 2025 : 1 896 903 €  
 Épargne Brute en 2025 : 1 672 961 €  
 Epargne Nette en 2025 : 1 081 262 €

Après une baisse en 2024, l'épargne de gestion et l'épargne brute et nette connaissent une progression en 2025.

Cette évolution s'explique par une diminution des dépenses réelles entre 2024 et 2025 (- 126K€) et, à l'inverse, une augmentation des recettes réelles (+639K€).

A noter, le mécanisme de rattachement des produits a été revu pour 2025. La progression des recettes sera donc moindre en 2026.

## Encours de dette et emprunts nouveaux



■ Encours de la dette en 2025 : 8 058 507 €

■ Capacité de désendettement en 2025 : 4.8 ans

	2022	2023	2024	2025
Annuité de la dette	486 506 €	520 792 €	704 854 € ↗	815 641 €
- dont intérêts	108 332 €	107 682 €	235 593 €	223 942 €
- dont capital remboursé	378 174 €	413 110 €	469 261 €	591 699 €
Annuité / RRF	4.3%	4.4%	5.8%	6.4% ↗
<b>Encours de la dette au 31/12/2025</b>	<b>5 527 801 €</b>	<b>5 116 044 €</b>	<b>8 648 505 €</b> ↘	<b>8 058 507 €</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4.3 ans</b>	<b>4.4 ans</b>	<b>9.1 ans</b>	<b>4.8 ans</b> ↘

L'encours total de la dette au 31/12/2025 s'établit à 8 058 507 €. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

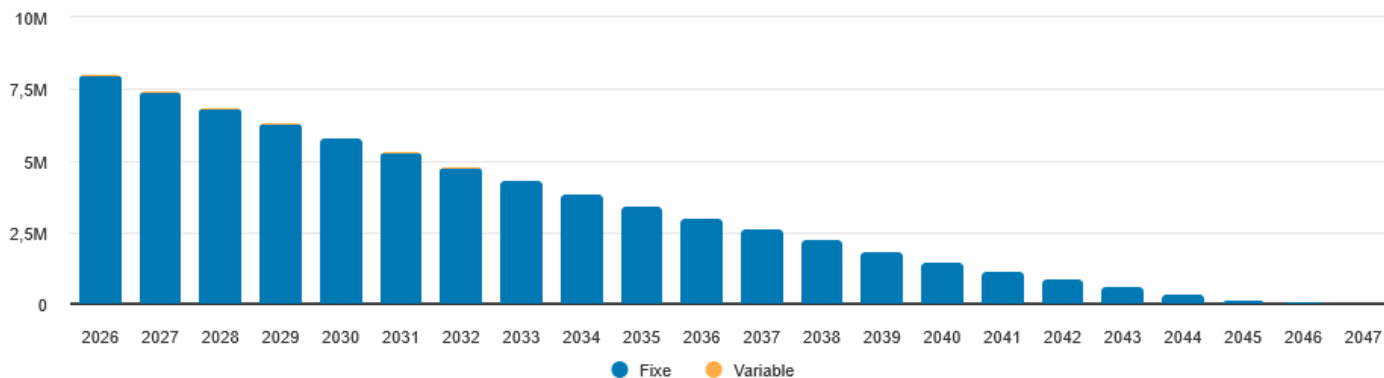
- Des intérêts : charge de fonctionnement
- Du capital : charge d'investissement

Pour 2025, **l'annuité est de 815 641€.**

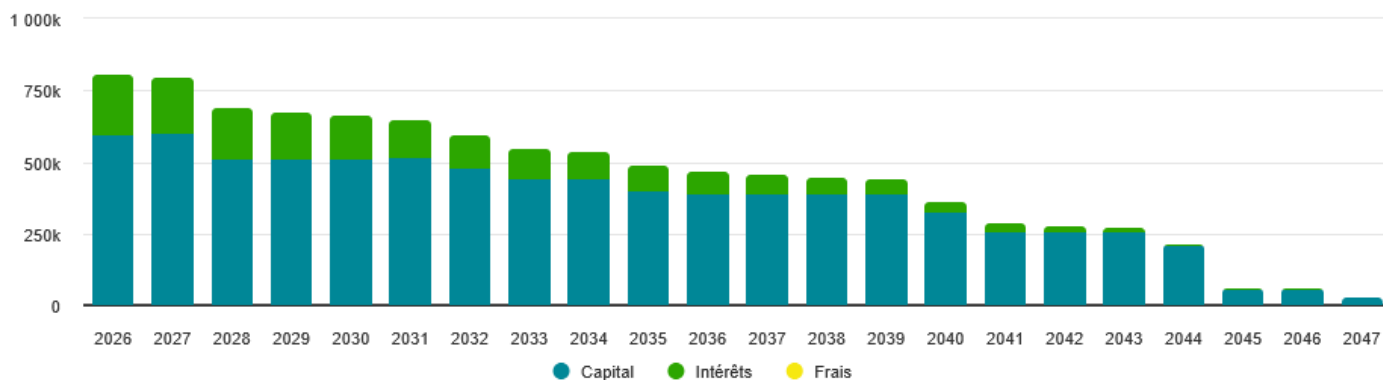
La **capacité de désendettement** s'est quant à elle établit à **4.8 années en 2025** (=nombre d'année qu'il faudrait à la commune pour rembourser l'encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne). En 2024, elle était de 9.1 ans.

La commune compte 7 contrats de prêts. Sans nouveau emprunt, la dynamique d'extinction de l'encours et d'anuité de la dette sera la suivante :

Extinction de l'encours



Evolution de l'anuité



# LES ORIENTATIONS DU PROJET DE BUDGET 2026

**La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par une forte incertitude géopolitique et une instabilité gouvernementale persistante.** Ces défis sont renforcés par la tenue des élections municipales en 2026, qui a directement influencée les arbitrages et les priorités retenues dans les choix budgétaires.

Les objectifs prioritaires de ce budget restent :

- Le maintien de la qualité de services rendus aux Saint-Gillois
- La maîtrise du cout du service rendu
- Le dégagement d'une capacité d'épargne suffisante pour parvenir à financer les dépenses d'équipement de la commune

Les équilibres globaux du budget 2026 seraient de :



Pour mémoire, le montant global du Budget Primitif de l'année 2025 s'établissait à :

14 872 618 € en fonctionnement et 4 930 684.40 € en investissement.

## **Les orientations en matière de fonctionnement**

### **Les recettes :**

L'élaboration de la loi de finances 2026 s'est finalement soldée par une nouvelle demande d'effort au « redressement des comptes publics » pour les collectivités territoriales.

La reconduction de tous les mécanismes de prélèvements financiers directs par l'État sur les ressources des communes et des intercommunalités a été maintenue.

Les recettes de la commune seront notamment impactées par la non-indexation de la DGF ou bien encore par les nombreuses restrictions budgétaires touchant les principaux opérateurs et services de l'État qui accompagnent financièrement les collectivités : baisse du fonds vert de 311 M€, de la DSIL de 200 M€, du fonds postal pour 125 M€, ainsi que sur les budgets de l'AFITF, de l'ANAH, de l'OFB, des agences de l'eau, de l'agence national du sport.

**La commune de Saint-Gély-du-Fesc propose ainsi un budget où la prudence dans l'évaluation des recettes s'impose.**

D'après les propositions budgétaires ci-dessous les recettes réelles de fonctionnement s'équilibreraient à **11,723M€** (11,958 M€ en 2025).

## **Les recettes fiscales et dotations de l'état**

### **Les recettes fiscales :**

La loi de finances 2026 a prévu une revalorisation de 0.80% des bases de valeur locative. Néanmoins l'effet du coefficient correcteur devrait, cette année encore, venir ponctionner de 872K€ les recettes à percevoir. Et le montant des allocations compensatrices devrait passer de 115 245€ à 74 182 €.

Il est proposé de **maintenir les recettes fiscales à leur niveau du BP 2025** :

- Impôts directs locaux : 6 400 000 €
- Droit de mutation : 600 000 €
- TICFE - taxe intérieure consommation (TIC) : 250 000 €
- Taxe sur les pylônes électriques : 42 000 €

Malgré les fortes incertitudes pesant sur le Fonds de Compensation pour la TVA en fonctionnement, ce dernier est maintenu pour 2026.

Il est évalué à 35 000 € en 2026 contre 45 000€ en 2025.

En complément, la commune continuera de percevoir l'attribution de compensation (AC) versée par la commune du Grand Pic Saint Loup au même niveau que l'année précédente soit : 515 572 €.

Les taux d'imposition locaux restent inchangés :

- 43,35% sur le patrimoine bâti,
- 107,01 % sur le patrimoine non bâti
- 11,60 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Malgré un contexte financier toujours plus contraint, la commune fait le choix de ne pas les augmenter en 2026.

### **Les dotations de l'état**

La dotation nationale de péréquation et la dotation forfaitaire des communes sont maintenues à leur niveau de 2025 soit respectivement 345€ et 850K€.

En outre, la commune perçoit une **subvention annuelle versée par la CAF** pour le service multi accueil, les accueils de loisirs périscolaires et l'accueil de loisirs sans hébergement.

En 2025, la commune a encaissé 890 000€.

Cette somme étant calculée sur la base des présences réelles des enfants, les recettes 2026 ont été évaluées de manière prudente à 835 000€.

## **Les recettes des services et du domaine**

---

Les **redevances issues des services proposés par la commune** sont évaluées à 1,116 M€ pour l'exercice 2026.

## **Les autres produits de gestion courante**

---

La commune va continuer de percevoir des loyers pour la mise à disposition des bâtiments et salles lui appartenant.

En 2025, la commune a perçu 666K€. Pour 2026, il est proposé d'inscrire la somme de 645K€. En effet, les revenus issus de la mise à disposition des salles de l'atelier des projets peuvent varier en cours d'année. Une approche prudente est suivie.

Globalement il est proposé d'inscrire la somme de 650K€ au chapitre 75. Soit +16% par rapport au BP 2025 qui a été sous-évalué.

## Les dépenses

### Les charges à caractère général

**Depuis plusieurs années, la commune s'engage activement dans une démarche de maîtrise des dépenses du chapitre 011.**

Cette dynamique se poursuit en 2026, avec une attention particulière portée à la revalorisation seule des principaux postes de dépenses, notamment pour tenir compte de l'inflation ou pour prévenir les aléas géopolitiques.

Ainsi, une approche prudente a été adoptée pour les postes stratégiques comme la gestion des fluides.

**Pour 2026, il est proposé d'inscrire un budget total de 4,618 M€,** soit une progression limitée à +4 % par rapport à 2025.

### Prélèvement SRU

La commune est soumise au prélèvement lié à une carence du nombre de logements sociaux. La dépense prévisionnelle pour 2026 sera de 500K€.

### Les ressources humaines

#### Evolution du chapitre 012

	2024	2025	2026
Montant Brut en € Annuel			
Rémunération principale titulaire	2 442 053	2 265 055	2 346 000
Régime indemnitaire	623 000	639 000	678 000
Rémunération non titulaire	708363	799 694	850 000
Heures supplémentaires	60 719	63 718	67 000

#### La durée effective du travail annuel

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de **travail effectif de 1 607 heures**, sans préjudice des heures supplémentaire susceptibles d'être effectuées.

En 2025, le temps de travail est organisé sur la base de l'**annualisation** ou de cycles de travail (**35h à 39h hebdomadaires**) qui peuvent différer selon le service, le secteur d'activité, etc. Il en sera de même pour 2026.

#### Pyramide des âges

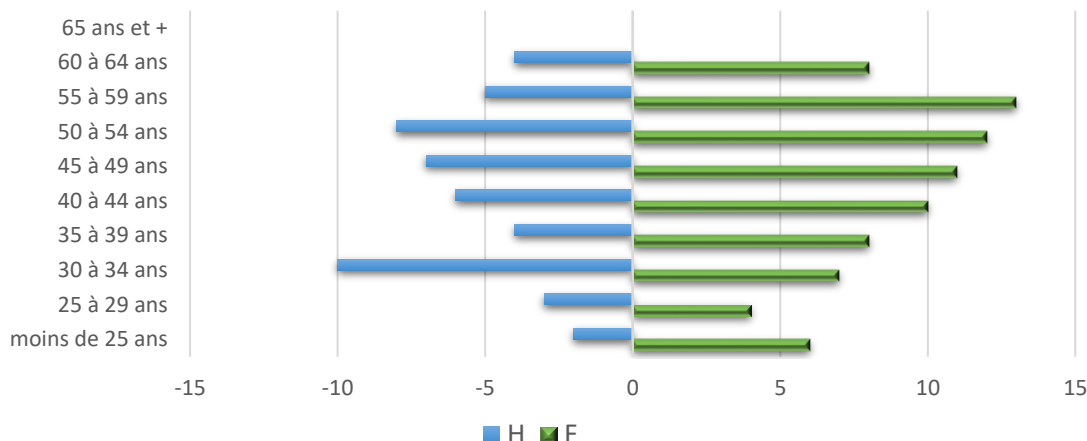
En moyenne, les agents de la collectivité ont **43** ans.

Age moyen des agents permanents :

**Fonctionnaires** : 47,26 ans

**Contractuels** : 38,63

## Pyramide des âges au 31/12/2025



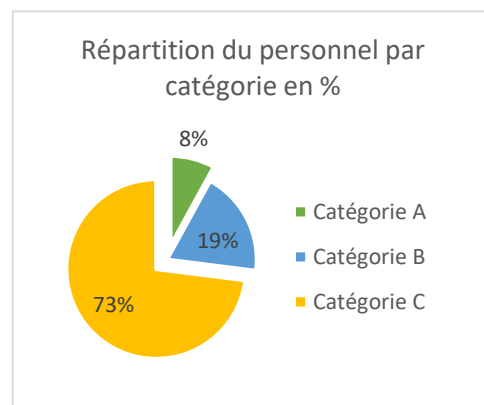
### Tableau des effectifs au 31 décembre 2025

127 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

- 89 fonctionnaires
- 28 contractuels permanents
- 10 contractuels non permanents
- 2 agents en CDI
- Taux de féminisation (62.72 %)

### Caractéristiques des agents par filière

Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total 2025	Total 2024
Filière administrative	6	6	14	14	14
Filière technique	2	3	55	60	60
Filière médico-sociale	2	9	0	11	12
Filière police	0	2	10	12	11
Filière animation	0	0	6	6	6
Filière sociale	0	0	8	8	8
Filière sport	0	4	0	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>93</b>	<b>127</b>	<b>126</b>



### Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs

Les évolutions RH prévisibles à ce jour sont les suivantes :

- Prise en compte du **Glissement Vieillesse technique (GVT)**
- Recrutements pour **renforcer un service sous tension** ou remplacer des **agents en mutation**:
  - ✓ Le recrutement d'un agent technique bâtiment
  - ✓ Le remplacement de deux gardiens brigadiers
- Pour pallier des **départs à la retraite** :
  - ✓ Le remplacement du Directeur Général des Services

Le taux de consommation des crédits du chapitre 012 s'est élevé à 93% en 2025. Il ne sera donc pas réévalué en 2026.

Le **chapitre 012** s'élèverait ainsi à **6.014 M€** en 2026 soit **0 % d'augmentation par rapport au BP 2025**.

## Les subventions

L'enveloppe destinée aux **financements des associations** est **maintenue** à son niveau de 2025 soit 95 K€.

Les **subventions versées aux caisses des écoles** sont **maintenues** et revalorisées en fonction de l'inflation.

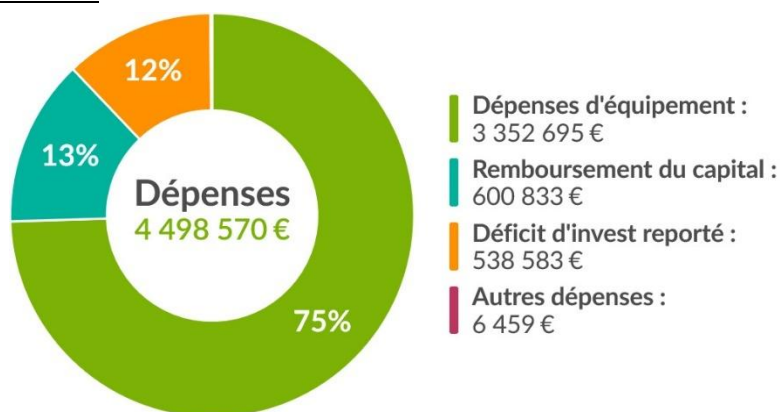
Compte tenu du résultat du **CCAS**, il est proposé d'inscrire une subvention d'équilibre à hauteur de **40K€**.

Enfin, les redevances versées pour **l'exploitation des actifs incorporels** s'élèveront à **55K€** soit un montant équivalent à 2025.

La liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions ne sera joint qu'au seul compte financier unique. Une délibération spécifique sera prise pour les subventions accordées.

## Les orientations en matière d'investissement

Le budget d'investissement est porté par l'autofinancement généré par l'excédent du budget de fonctionnement.



## Les dépenses d'équipement

Pour 2026, première année du mandat, les principaux projets d'investissements sont les suivants :

### Voirie

Création d'une opération : Avenue du Pic-Saint-Loup : **693 000 euros**.

Cette opération sera menée sur 2 exercices. Conformément au règlement budgétaire et financier, elle ne fera pas l'objet d'une AP/CP car son montant est inférieur à 1M€.

Le cadencement de cette opération étant impacté par la communauté de communes qui doit œuvrer en amont sur les réseaux, il est proposé d'enregistrer le cout global en 2026.

L'avenue du clapas fera également l'objet d'une reprise des traversées cyclables et piétonnes : 17000€

**Les écoles : 200 000 €**

Poursuite de la végétalisation, réfection d'une aire de jeux, poursuite de la rénovation énergétique, travaux divers dans les écoles, renouvellement du matériel de la cuisine centrale

**Informatique et numérique : 250 000 €**

Matériels et contrôles d'accès, réseaux, logiciel, équipement des écoles

**Equipement urbain : 250 000 €**

Extension du réseau de vidéoprotection, programme éclairage public, mobilier urbain, signalétique, panneau lumineux, mise en conformité des poteaux incendie

**Véhicules et outillages techniques : 190 000 €**

Renouvellement des véhicules de la police municipale, du centre technique et de l'espace jeunesse

**Bâtiments publics et équipements publics : 310 000 €**

Poursuite de la transition énergétique, poursuite des équipements de la crèche (voile d'ombrage et structure de motricité), travaux d'amélioration des logements locatifs, reprise de la toiture de l'Eglise, remplacement des clôtures du stade de foot, reprise aire de jeux de Fontgrande, amélioration de la sécurisation des tennis.

A noter, en 2024, un emprunt de 4M€ a été mobilisé afin d'accompagner la programmation pluriannuelle des investissements de la collectivité. Le décalage de réalisation de certaines opérations (*exemple : le stade en gazon synthétique*), lié notamment à des conditions de subventionnement non abouties, a induit un niveau de ressources supérieur aux dépenses effectivement réalisées sur l'exercice. Dans ce contexte, les crédits sont reportés en 2026 (990 K€) afin de permettre la poursuite et la reprogrammation des opérations.

En 2025, les investissements bien que moins soutenus qu'en 2024, se sont quand-même élevés à 3,05 M€. En 2026, les dépenses d'équipement affichées au BP seront de 3,352M€.

Les restes à réaliser s'élèvent quant-à-eux à **393K€**.

## **Les recettes d'investissement**

**La commune souhaite autofinancer au maximum ces investissements. Aucun emprunt n'est donc prévu au budget 2026.**

Les recettes réelles tendent néanmoins à fortement diminuer. Les marges financières des collectivités sont imputées et la baisse du subventionnement des nouveaux projets d'investissement n'est donc plus une surprise.

En 2025, les investissements réalisés induisent un **F.C.T.V.A estimé à 260 000 €** pour 2026.

La taxe d'aménagement est estimée à **100 000 €**.

Le produit des **amendes de police** est estimé à **20 000 €**.

Les subventions attendues pour 2026 correspondent à des restes à réaliser des exercices précédents. Ils s'élèvent à **325 K€** et sont détaillés ci-dessous :

Libellé	Montant	Tiers
DESIMPERMEABILISATION VEGETALISATION VALENE - CONTRAT BOURGS	26 313,00	CONSEIL REGIONAL D'OCCITANIE
FONDS DE CONCOURS 2025 - REQUALIFICATION PLACE DE L'EGLISE	30 000,00	CC GRAND PIC SAINT LOUP
DESIMPERMEABILISATION VEGETALISATION VALENE - FONDS VERT	12 064,00	ETAT
DESIMPERMEABILISATION VEGETALISATION VALENE - AGENCE DE L'EA	84 449,00	AGENCE DE L'EAU
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE - RUE DE VALMONT	80 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL HERAULT
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL - AIRE DE GRAND JEU SYNTHETI	92 820,60	CC GRAND PIC SAINT LOUP
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>325 646,60</b>	

Ainsi qu'à une subvention accordée par la **région de 40K€** pour l'opération d'aménagement de la place de l'Eglise.

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et de tenir compte de l'autofinancement prévu au budget 2026, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'investissement (compte 1068) : 1 012 467,90 €
- Report en investissement (D001) : 538 583,74 €
- Report en fonctionnement (R002) : 3 093 332,39 €

La majorité des recettes provient donc du prélèvement sur le fonds de roulement net global.